

**VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EN
MASTER 1
SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT**

EN 4 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 5)

2/ Complétez la **page 2**, elle sera **à nous renvoyer**

3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez plusieurs **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA (11 caractères), figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat ou du brevet des collèges).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, joignez le à la page 2 du présent document, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le :

07 JUIN 2019 (date limite d'envoi des dossiers 11/06)

Cachet de la poste faisant foi

Université de Bourgogne
UFR SVTE
Secrétariat ETEC / M1 SEME
6 bd Gabriel
21000 DIJON



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 1 SEME

MASTER 1 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT

Date limite de renvoi du dossier : 07 JUIN 2019

Ce document n'est pas un dossier d'inscription. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce document.** Il ne vous dispense pas, si vous êtes accepté dans la filière choisie, de **vous inscrire administrativement (informations ultérieures)** ou de vous **réinscrire sur le web si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 1 à l'UFR SVTE ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

choix 1 :	choix 3 :
choix 2 :	choix 4 :

NOM : NOM de jeune fille :
Prénoms :

Envisagez-vous de suivre ce M1 en formation continue * ? Oui Non

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ? Oui Non

Si oui, de quelle date à quelle date ?.....

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez :
.....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

*la formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la formation initiale (études)

CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT

CANDIDATURE EN M1 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT - 2019 / 2020
QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE	
1. Qu'est ce que ce document ?	Un document d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive) Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat. https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Que dois-je faire de ce document d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	- Conserver les instructions - Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la page 2 de ce document d'instructions et des pièces justificatives Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du document d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez à l'adresse ci-dessous : Université de Bourgogne UFR SVTE Secrétariat ETEC / M1 SEME 6 bd Gabriel 21000 DIJON
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer au secrétariat pédagogique ETEC aux heures d'ouverture du bureau (8 h 45/12 h – 13 h 30/17 h). Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. Ne jamais le laisser à la loge d'accueil ou ailleurs.
6. Quelles sont les dates importantes ?	- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 29 AVRIL 2019 - Fermeture du serveur E-candidat : 07 JUIN 2019 et date limite d'envoi des dossiers par courrier : 11 JUIN 2019 Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le document d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR
7. Quelle est la capacité d'accueil ?	La capacité d'accueil est de 24 étudiants.
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat que vous allez éditer. Uniquement des photocopies en noir et blanc. Jamais d'originaux. ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. Nous savons que vous ne disposez souvent pas de votre relevé de notes du semestre 2 de la L3 au moment de la candidature. Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible.
9. J'étudie à l'uB, dois-je joindre mes relevés de notes ?	Il est obligatoire de joindre vos relevés de notes même si vous êtes déjà étudiant à l'uB
10. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	Non. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure du Pôle International de l'uB. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié. http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html

SUIVI DE MA CANDIDATURE

11. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Vous recevrez un mail de E-candidat vous confirmant la bonne réception par voie postale de votre dossier
12. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone. <u>l'envoi en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception est obligatoire.</u>
13. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère de nombreux dossiers destinés à plusieurs masters. Soyez patients... L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : secretariat.etec@u-bourgogne.fr
14. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	Aucune garantie ne peut vous être fournie. Inutile de nous contacter, vous serez informés par mail. DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 07 JUIN 2019, DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER : 11 JUIN 2019
15. Quand aurai-je une réponse ?	La commission pédagogique se tiendra fin juin ou début juillet. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Une réponse vous sera envoyée par mail courant juillet.
16. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Non, le recrutement en M1 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT ne prévoit pas d'entretiens. Toutefois s'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.
17. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	Non, le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).
18. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. Je vous les envoie tout de suite ?	Oui, dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : semestre 6 de la licence en cours), vous devez nous en adresser une copie ainsi que celle d'une attestation de réussite (1) éditée par votre université (même pour les étudiants de l'ub). Envoyez le tout en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, ou déposez-le au secrétariat pédagogique (heures d'ouverture du bureau). NE JAMAIS DÉPOSER UN DOSSIER À LA LOGE.
19. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M1 SOL, EAU, MILIEUX, ENVIRONNEMENT, vous devez impérativement, et dans un délai de deux semaines, confirmer votre souhait dans e-candidat. Au-delà, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant. - De plus, si vous n'êtes pas déjà étudiant à l'Université de Bourgogne (uB), vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB Transferts de dossier : http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html
20. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue ?	Vous devez prendre une décision dans les 15 jours et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.
21. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale.

22. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 10 h jusqu'au 21 juillet 2019 minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 14 h. Vous devez vous inscrire avant le jour de la rentrée.</p> <p>N'oubliez pas de vous munir d'une carte bancaire pour vous acquitter de vos droits d'inscription.</p>
23. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée aura lieu le 16 septembre 2019 (heure et lieu seront précisés sur le site de l'ufr). la présence de tous les étudiants est obligatoire ce jour-là.

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière de la formation

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/ff-sol-eau-milieu-environnement-m1.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>)

(<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.